

CONDITIONS GENERALES DU SEJOUR A VENISE 2010

L'INSCRIPTION

Quand vous inscrire ?

Votre demande d'inscription doit arriver avant la date limite fixée au 7 décembre 2009 à l'agence Perraud voyages. Attention, le timbre postal ne fait pas foi.

Où récupérer votre fiche d'inscription ?

Après de votre correspondant local du Comité des Oeuvres Sociales de l'Isère de votre collectivité ou établissement employeur. Il est possible de télécharger cette fiche sur le site www.cos38.com.

Comment vous inscrire ?

1/ Remplissez la fiche d'inscription

ATTENTION ! Il faut impérativement remplir **toutes** les lignes concernant l'information sur l'adhérent.

2/ Joignez un chèque d'acompte représentant 30% du prix du séjour et rajouter la photocopie du livret de famille pour les familles qui s'inscrivent avec leurs enfants.

ATTENTION ! L'absence d'acompte annule votre inscription.

3/ Envoyer votre fiche d'inscription à PERRAUD VOYAGES.

ATTENTION ! Le Comité des Oeuvres Sociales de l'Isère demande à toutes les collectivités et établissements publics de faire attention à cette nouvelle clause.

Après votre demande d'inscription ?

1/ La sélection

Les places de participants étant limitées, Le COS 38 a mis en place les critères de sélection ci-dessous :

1^e critère : priorité aux adhérents n'ayant pas participé à un court séjour durant les trois dernières années.

2^e critère : l'adhérent inscrit seul, ou avec son conjoint et/ou avec ses enfants

3^e critère : la date d'arrivée du dossier à l'agence PERRAUD VOYAGES

3/ La confirmation d'inscription

Une confirmation d'inscription vous sera adressée et 10 jours avant la date du séjour, vous recevrez à votre domicile une convocation précisant le lieu et l'horaire de votre départ.

LE REGLEMENT

Vous pouvez payer par chèque bancaire ou postal à l'ordre de PERRAUD VOYAGES, ou par chèques vacances et l'envoyer à Perraud voyages en précisant la destination et votre adhésion au Comité des Oeuvres Sociales de l'Isère.

Votre séjour doit être réglé 1 mois avant le départ. Il n'y aura pas de rappel de votre solde.

ANNULATION

1/ Frais d'annulation par personne :

- 16 € à plus de 30 jours avant le départ
- ou 25% de 29 à 21 jours avant le départ ou 50% de 20 à 08 jours avant le départ
- 75% de 07 à 03 jours avant le départ ou 90% de 02 à 00 jours avant le départ

Tout voyage ou séjour interrompu ou abrégé, ou toute prestation non consommée du fait du passager, pour quelque raison que se soit, ne donne lieu à aucun remboursement, même en cas de rapatriement.

2/ Les frais de dossier sont de : 18 € par personne.

JOUR DU DEPART

Formalités obligatoires : Carte d'identité ou passeport en cours de validité (Attention sans ces documents, vous ne pouvez pas partir)

DES QUESTIONS ?

- Sur le séjour :

L'agence PERRAUD VOYAGES répondra à toutes vos questions.

PERRAUD VOYAGES – 441 avenue du Peuras – 38 210 TULLINS

Tel : 04.76.35.80.30 - Fax : 04.76.35.80.31 - Email : groupes@perraudvoyages.com

- Sur les tarifs, la plaquette, les prestations du COS :

Le Comité des Œuvres Sociales de l'isère répondra à toutes vos questions.